



Procès-verbal de la séance du CC du 8 décembre 2016 à la grande salle, 18h15

Présidence : M. Alfred Roth

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016

Le président ouvre la séance et salue les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. S. Ruby, boursier communal. Il salue le nombreux public présent et les nouveaux citoyens. Il relève également la présence de Mme Lena Lio, députée, M. Marc Oran, député, Mme Anne Viredaz, présidente du Conseil communal de Pully, M. Jean-Philippe Chaubert, président du Conseil communal de Paudex. La presse est représentée par Mme Brissot pour le Régional.

Se sont excusés : MM. les députés Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy, Philippe Modoux.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 37 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. *7 membres sont arrivés en cours de séance.*

Personnes excusées : Mmes C. Bugnon, A.I. Petrovic, A. Rechhia, V. Rodondi et MM. O. Abetel, F. Bovey, C. Dupertuis, M. Gamboni, C. Guérin, P. Latorre, C. Novelli, C. Rasch, C. Sticht, A. Trumic, F. Zürcher.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le président met en discussion le PV de la séance du 3 novembre 2016. Il ne soulève aucune question. Le PV est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

Remerciements au secrétaire pour la rédaction de ce PV.

2. Communication du Bureau du Conseil

L'objet de la votation fédérale du 27 novembre 2016 a vu un taux de participation de notre commune de 55%. Le résultat est presque similaire à la moyenne cantonale, soit 52% de oui.

Le bureau a mis à l'ordre du jour la révision des horaires du bureau de vote. De la compétence exclusive du Bureau, ce changement sera mis au vote au point 5.

3. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

4. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

La CCU n'a pas de communication.

M. Bartolacelli, délégué municipal au Conseil intercommunal de l'ASEL, donne des informations sur la séance qui s'est tenue le 29 novembre dernier.

Le rapport est annexé au PV.

5. Nouvel horaire de l'ouverture du bureau de vote pour 2017

En raison de la baisse constante de fréquentation du bureau de vote les jours de scrutin, au profit du vote par correspondance et anticipé, le bureau vous propose de revoir l'horaire dès 2017.

Actuellement le bureau de vote est ouvert de 11h00 à 12h00. La dernière levée de la boîte aux lettres est effectuée à 12h00.

En avançant l'heure de fermeture du bureau et en effectuant la levée de la boîte aux lettres plus tôt, cela nous permettrait de communiquer les résultats et de libérer les personnes qui s'occupent du dépouillement plus vite. Dans le canton, la majorité des communes peuvent fournir les résultats avant midi.

Pour cette raison, le bureau vous propose de modifier l'horaire du bureau de vote dès le 1er janvier 2017 comme suit :

- Ouverture du bureau de vote le jour du scrutin de 10h00 à 11h00
- La dernière levée de la boîte aux lettres à 11h00

Le président ouvre la discussion.

Une remarque est faite sur les personnes qui mettent leur enveloppe le matin en se rendant au magasin. Le président indique qu'une cinquantaine d'enveloppes sont déposées ; certains citoyens devront donc le faire plus tôt le dimanche.

Suite à une question, il est indiqué que si l'ouverture du bureau de vote est une obligation, l'horaire est choisi par le Bureau. Il est évoqué la possibilité d'ouvrir encore plus tôt le bureau de vote. Le président répond que la question a été discutée et qu'il a été finalement choisi de proposer la plage horaire 10h-11h, avec la dernière levée de la boîte aux lettres pas trop tôt.

Un conseiller rappelle qu'il existe le vote par correspondance et que l'on a tout le temps pour le faire. En cas de changement d'horaire, le président indique qu'une information à la population sera faite avant la prochaine votation.

Le président passe au vote. Avec un avis contraire et une abstention, le nouvel horaire est accepté et sera donc valable dès la prochaine votation, le 12 février 2017.

6. Préavis municipal N° 12/2016 « Budget 2017 »

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, président, Mmes C. Juillerat et C. Touati de Jonge, MM. M. Henchoz et J.-C. Favre

Le président donne la parole à M. J.-C. Favre pour la lecture du rapport.

Le président ouvre la discussion sur les pages explicatives du préavis. Ce document ne soulève aucune question.

Il passe ensuite aux pages du budget.

Page 3, M. Brunet constate que la prévision des impôts sur le revenu des personnes est en diminution, alors que la population augmente. Il demande si on considère que l'imposition moyenne des habitants diminue ou si une explication de ces différences peut être donnée. Le syndic rappelle que le budget 2017 se fait sur la base des comptes 2015, avec beaucoup de taxations définitives. Sur le budget 2016, la base était les comptes 2014 avec un résultat particulièrement élevé, avec les fameux Fr. 500'000.00 décomptés en trop sur les sourciers mixtes. Pour le budget 2017, les estimations ont été prudentes sur les marges de progression, sur la base de 2015.

Page 10, Mme Rainotte demande pourquoi le loyer des locaux des Moussaillons apparaît à cet endroit et non pas dans le poste des garderies-nurseries. M. le syndic répond que les structures pré- et parascolaires bénéficient de subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), mais il faut fournir les comptes, donc y mettre les loyers dans les charges réelles pour ne pas être prétérité dans le calcul de subventionnement. Mme Dupertuis indique que les loyers de la partie nursery-garderie se trouvent en page 24, pour les moussaillons « petits », situés au bâtiment de la route des Monts-de-Lavaux 49. Il s'agit de structures différentes dans 2 locaux séparés. Les « grands » sont localisés à l'immeuble Belhorizon, dont le loyer apparaît en page 10.

Sans autre question, le président lit les conclusions et passe au vote. Le budget 2017 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Gillard salue le changement de benne à papier de l'éco-point d'Arnier, avec maintenant 2 bennes avec de grandes ouvertures en remplacement de celle avec de petites fentes. Elle constate cependant que des sacs ont été déposés au pied des bennes alors qu'il reste encore de la place dans celles-ci. M. le syndic indique que les citoyens ont été informés par un tout-ménage qu'après la prévention va venir la répression. La nouvelle benne, commandée il y a 6 mois, remplace celle qui était en prêt, et elle ne coûtera rien car incluse dans le tarif de ramassage.

M. Markides annonce que l'association Belmont soutient Kera-Douré organise un stand de l'Avent le samedi 10 décembre.

Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal

Le président invite tout le monde à l'apéritif qui se déroulera dans la salle au sous-sol, avec l'accueil des jeunes citoyens et des personnes naturalisées. Le repas, préparé par la famille Lang, tenanciers de l'Auberge communale, suivra dans la Grande salle.

Il est 19h12 lorsque le président clôt la séance du 8 décembre 2016 en souhaitant d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Alfred Roth



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation du budget 2017

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 29 novembre 2016 à 18h30 en tant que délégué Municipal au sein du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » à la présentation du budget 2017.

A cette occasion, un nouveau membre a été assermenté, à savoir Mme Sandra Feal vice-présidente du PS Oron-Savigny et conseillère communale à Savigny.

Sur un budget 2017 de CHF 10'460'743.00, les charges augmentent de 1.7% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2016 et de 9.2% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2015. :

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Augmentation des charges de personnel
- Augmentation des achats de matériel d'exploitation
- Augmentation des achats de véhicules
- Augmentation des coûts du matériel spécialisé
- Augmentation des coûts liés à l'informatique

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont à peu près au même niveau que celles prévues dans le budget 2016

Par conséquent, l'effectif du personnel inclus dans le budget 2017 est pratiquement identique à celui constaté lors du budget 2016, soit de 60.8 ETP (2016 : 60.9)

L'écart constaté par rapport aux comptes 2015 (+ 6.0%) provient des augmentations statutaires, ainsi que des frais d'écolage des aspirants.

Augmentation des achats de matériel d'exploitation

Le budget 2017 prévoit l'acquisition de l'équipement pour deux aspirants ainsi qu'une augmentation du besoin en uniformes et chaussures.

Augmentation des achats de véhicules

Le budget de l'année 2017 prévoit les remplacements d'un véhicule d'intervention, d'une moto et de deux scooters.

Augmentation des coûts du matériel spécialisé

Le budget 2017 prévoit le renouvellement progressif des radios Polycom (système de télécommunication) et d'un appareil SAT (surveillance automatique du trafic), l'acquisition d'une nouvelle carotieuse pour l'installation de panneaux de signalisation, l'acquisition d'un système de nettoyage manuel ainsi que le renouvellement de toutes sortes de matériel.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Augmentation des coûts liés à l'informatique

La progression importante de ce type de charges provient pour l'essentiel du regroupement des coûts informatiques qui se situaient auparavant dans d'autres comptes (3101, 3111, 3151, 3182, 3185 et 3189.01) et de nouveaux investissements (remplacement SAN et serveurs de virtualisation, nouveau site internet/extranet, migration base archive, mise à jour EPSIPOL et Office).

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes diminuent légèrement de 1.1% par rapport au budget 2016 et de 18.5% par rapport aux comptes de l'année 2015. Cette diminution provient en grande partie du niveau des amendes qui est plus élevé lors du bouclage des comptes 2015 ainsi que des remboursements de salaires ayant pour origine des absences prolongées de collaborateurs suite à des accidents ou des maladies.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2016, augmente de 2.4%, soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart de 0.7% (budget 2016 : CHF 526'318.00/budget 2017 : CHF 529'818.00).

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2015, augmente de 18.1%, soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart 8.1% (comptes 2015 : CHF 489'911.98/budget 2017 : CHF 529'818.00).

La moindre augmentation des participations des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Il est à noter également que la participation de la commune de Paudex, malgré la forte augmentation constatée par rapport aux comptes 2015 (+ 19.5%), reste néanmoins inférieure (en tenant compte de la bascule de deux points d'impôts en faveur des communes) à celle qui prévalait avant la création de l'association intercommunale.

Le Conseil intercommunal a validé le budget 2017 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

D'autres préavis étaient également à l'ordre du jour, à savoir :

- Relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du CoDir pour la législature 2016-2021
- Idem pour les membres du CI (Conseil intercommunal)
- Compétences des dépenses financières du Comité de direction de crédit complémentaires pour la législature 2016-2021
- Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements
- Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2016-2021

lesquels ont tous été approuvés et autorisés par les membres du CI.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 8 décembre 2016

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal